

**Stage de 6 mois
proposé dans le cadre de l'élaboration
du S.A.G.E.
Somme aval et Cours d'eau côtiers**

INGENIEUR STAGIAIRE

1. CONTEXTE

Le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme AMEVA a été créé en réponse aux inondations de 2001.

L'AMEVA regroupe la majorité des collectivités gestionnaires de cours d'eau et de milieux aquatiques du bassin versant de la Somme. Il compte parmi ses membres le Conseil Général de la Somme, le Conseil Général de l'Aisne, 31 EPCI, 13 Associations Syndicales de propriétaires riverains et 40 communes isolées.

Il a pour mission principale d'organiser, dans le respect du milieu naturel et des procédures réglementaires, la mise en cohérence des travaux nécessaires à la protection des personnes et des biens contre les conséquences des inondations, ainsi que la restauration et la gestion des milieux aquatiques. Au-delà de la problématique inondation, l'action de l'AMEVA s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de gestion globale de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant de la Somme.

Dans le cadre de sa compétence « SAGE » sur le territoire de la Somme aval et Cours d'eau côtiers, l'AMEVA s'est engagé dans la gestion de la ressource en eau afin de garantir la pérennité d'une ressource de qualité. Le syndicat mixte est pour cela structure porteuse depuis 2007 du SAGE Haute Somme et depuis 2009 du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Depuis l'installation de la Commission Locale de l'Eau le 16 janvier 2012, le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers est entré en phase d'élaboration des documents de planification de la gestion de l'eau sur son territoire.

La CLE articulera son travail autour de Commissions de travail : les Commissions thématiques « Gestion et protection de la ressource en eau », « Gestion et restauration des milieux naturels », « Gestion des risques majeurs » et les Comités géographiques du « Littoral », des vallées de la « Somme - Nièvre - Airaines - Hallue - Ancre » et des vallées de l' « Avre - Selle ».

2. DEROULEMENT DU STAGE

Le projet à conduire sur le territoire comprendra différentes missions :

✓ Sur la base du Porter à connaissance mis à disposition de la Commission Locale de l'Eau, élaboration d'un état des lieux du territoire sur la thématique « Gestion et protection de la ressource en eau ». Ce document devra prendre en compte toutes les composantes de la thématique : état de la ressource superficielle et souterraine (quantitatif, qualitatif), exploitation, organisation des usages, analyse des besoins, rejets, assainissement, problématiques, aspects règlementaires,....etc. Il sera composé d'un diagnostic du territoire et d'une cartographie précise des différents enjeux du territoire.

✓ Prise de rendez-vous et rencontre des acteurs du territoire (collectivités, usagers, services de l'Etat, etc.)

- ✓ Organisation et co-animation (avec l'ingénieur de l'AMEVA) de réunions de Commission thématique « Gestion et protection de la ressource en eau ». Préparation du diaporama et des documents de travail pour ces réunions.
- ✓ Participation aux différentes réunions locales et régionales

Le stagiaire participera aux réunions de travail lors des Comités géographiques qui se dérouleront sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Profil :

- Bac+5 (Master 2 ou école d'ingénieur) dans les domaines de la gestion de l'eau, l'hydrogéologie, l'écologie des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'agriculture, etc. ;
- Connaissance des politiques de l'eau (européenne, française) ;
- Connaissance en Systèmes d'Informations Géographiques (Mapinfo) ;
- Communication.

Remarques :

- Permis VL obligatoire
- Stage basé à Dury (80)
- Période mars à septembre 2012
- Indemnité de stage

Candidatures à adresser à :

Monsieur le Directeur
AMEVA, 32 route d'Amiens
80480 Dury
03 22 33 09 97

Ou par mail à :

c.rohart.ameva@orange.fr